



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Première session ordinaire  
Rome, 21 janvier 2025  
et  
Rome, 18-21 février 2025

---

Distribution: générale Point 7 de l'ordre du jour  
Date: 14 janvier 2025 WFP/EB.1/2025/7-B/2  
Original: anglais Questions opérationnelles — Projets approuvés par correspondance  
Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Révision du plan stratégique pour le Togo (2022-2026) et augmentation budgétaire correspondante

	Données actuelles	Modification	Données révisées
<b>Durée</b>	<b>1<sup>er</sup> juillet 2022 – 31 décembre 2026</b>	<b>Aucune modification</b>	<b>1<sup>er</sup> juillet 2022– 31 décembre 2026</b>
<b>Bénéficiaires</b>	<b>389 215</b>	<b>466 332</b>	<b>855 547</b>
<i>(en dollars É.-U.)</i>			
<b>Coût total</b>	<b>30 366 360</b>	<b>78 223 752</b>	<b>108 590 112</b>
Transferts	21 327 031	62 077 501	83 404 532
Mise en œuvre	3 578 133	7 762 804	11 340 937
Coûts d'appui directs ajustés	3 800 383	4 292 751	8 093 134
<b>Total partiel</b>	<b>28 705 548</b>	<b>74 133 056</b>	<b>102 838 604</b>
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	1 660 812	4 090 696	5 751 508

Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge\*: 3

\* <http://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>.

### Décision

Le Conseil a approuvé par correspondance la révision du plan stratégique pour le Togo (2022-2026) et l'augmentation budgétaire correspondante, d'un montant de 78 223 752 dollars É.-U., faisant l'objet du présent document.

18 décembre 2024

---

#### Coordonnateurs responsables:

Mme M. Van der Velden  
Directrice régionale  
Afrique de l'Ouest  
courriel: [margot.vandervelden@wfp.org](mailto:margot.vandervelden@wfp.org)

M. M. Ballo  
Directeur de pays  
courriel: [moise.ballo@wfp.org](mailto:moise.ballo@wfp.org)

## Justification

1. Depuis 2022, les conditions de sécurité dans le nord du Togo se sont détériorées en raison de la multiplication des incursions de groupes armés non étatiques venus du Burkina Faso voisin. Une recrudescence des atteintes à la sécurité a été signalée en juin 2024, un nombre accru d'attaques armées, de victimes civiles et d'engins explosifs improvisés ayant été répertoriés autour de la préfecture du Kpendjal, avec une tendance à descendre vers le Sud. La région des Savanes compte aujourd'hui près de 38 000 réfugiés burkinabé et plus de 32 000 personnes déplacées dans leur propre pays, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés s'attend à ce que le nombre de réfugiés atteigne 63 000 d'ici à la fin de 2024. Cet afflux de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays continue à alourdir un peu plus la pression exercée sur les populations vulnérables qui se disputent déjà les rares ressources et possibilités de générer des revenus.
2. Selon une évaluation de la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence réalisée en septembre 2023 dans les régions de la Kara et des Savanes, 420 557 personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë grave: 107 441 personnes dans la région de la Kara (15 pour cent de la population) et 313 116 personnes dans la région des Savanes (21 pour cent de la population). L'évaluation a également permis de constater que 89 pour cent des personnes déplacées dans leur propre pays, 85 pour cent des réfugiés et 77 pour cent des communautés d'accueil souffraient d'insécurité alimentaire aiguë. Selon une enquête de suivi et d'évaluation normalisés des phases de secours et de transition conduite en décembre 2023 avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les taux de malnutrition aiguë globale dans les régions de la Kara et des Savanes étaient "moyens" avec, respectivement, une prévalence de 7,3 pour cent et de 9,8 pour cent chez les enfants âgés de 6 à 59 mois.
3. Comme l'avait prévu l'analyse du Cadre harmonisé de mars 2024, pendant la période juin-août 2024, plus de 423 000 personnes se sont retrouvées en phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) dans l'ensemble du pays, et plus de 56 pour cent d'entre elles résidaient dans la région des Savanes.
4. Durant le second semestre de 2023, du fait des restrictions imposées par le Gouvernement, le PAM et ses partenaires n'ont pas été en mesure d'accéder à la région des Savanes pour apporter l'assistance humanitaire dont les populations avaient un besoin urgent. Les restrictions d'accès ont été allégées mais d'autres problèmes, comme les restrictions imposées à l'utilisation des transferts monétaires et le retard avec lequel les résultats du recensement des réfugiés et des personnes déplacées dans leur pays, conduit par les pouvoirs publics, ont été communiqués, ont empêché le PAM de fournir régulièrement une assistance alimentaire dans les régions des Savanes et de la Kara, et ce, jusqu'à maintenant.
5. Un programme d'urgence lancé par le Gouvernement pour renforcer la résilience des populations vulnérables dans la région des Savanes s'attaque aux besoins socioéconomiques chroniques des populations de cette région dans le cadre d'interventions de développement et de stabilisation. Cependant, ce programme ne répond pas aux besoins humanitaires aigus résultant des répercussions du conflit qui touche le Sahel, et sa capacité à fournir une assistance d'urgence aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et face à l'afflux de réfugiés est limitée.
6. La présente révision budgétaire du plan stratégique de pays (PSP) pour le Togo (2022-2026) est requise pour permettre la transposition à plus grande échelle de certaines activités relevant des effets directs 1, 2 et 3 du PSP afin de répondre aux besoins humanitaires aigus résultant des répercussions du conflit qui touche le Sahel.

## Modifications

### Orientation stratégique

7. La présente révision budgétaire ne modifie en rien l'orientation stratégique du PAM au Togo.

### *Effets directs du plan stratégique de pays*

8. La présente révision budgétaire ne prévoit pas de nouvel effet direct du PSP, mais les changements opérationnels suivants ci-après sont apportés aux effets directs et à des activités existant déjà:

- **Au titre de l'activité 1 relevant de l'effet direct 1 du PSP**, le PAM intensifiera l'assistance alimentaire apportée sous la forme de transferts de produits alimentaires non assortis de conditions, notamment à l'appui de la prévention de la malnutrition chez les enfants de moins de 2 ans et les filles et les femmes enceintes ou allaitantes. Cette assistance annuelle sera fournie à un premier groupe de bénéficiaires pendant trois mois, puis un deuxième groupe en bénéficiera pendant trois mois lors du pic de la période de soudure (juin-août), la priorité étant accordée aux nouveaux arrivants, aux communautés d'accueil vulnérables et aux populations récemment déplacées.
- Cette assistance sera complétée par la conduite d'activités de relèvement rapide et de génération de revenus à l'intention d'un petit groupe de bénéficiaires, en priorité des femmes et des jeunes, après une distribution générale de vivres qui ciblera les bénéficiaires pendant trois mois en 2024 et deux cycles d'assistance de trois mois en faveur de différents bénéficiaires en 2025 et 2026. Conformément à l'ambition qui est celle du Gouvernement, ces bénéficiaires passeront à des activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs (3A) menées au titre de l'effet direct 2 du PSP après chaque cycle d'assistance lié à l'effet direct 1 du PSP, garantissant ainsi la stabilisation et la création d'actifs sur le long terme grâce à l'adoption d'une approche intégrée de la résilience. Compte tenu des restrictions imposées aux transferts monétaires, la modalité d'assistance alimentaire en nature a été amplifiée dans le cadre de l'activité 1 (effet direct 1 du PSP) et mise en place dans le cadre de l'activité 5 (effet direct 2 du PSP), et l'emploi de bons est actuellement envisagé dans ces deux cas.
- Étant donné que les besoins demeurent importants et que les conditions de sécurité continuent de se dégrader, le PAM s'attend à une recrudescence de l'insécurité alimentaire et des déplacements (y compris l'afflux de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays) et il a intégré ce facteur dans sa planification des interventions d'urgence. S'il se voit dans l'obligation de lancer une intervention d'urgence, le PAM déterminera, sur la base des discussions menées avec le Gouvernement et d'une évaluation de la situation, la modalité et les mécanismes d'assistance les plus appropriés à employer pour apporter une assistance ponctuelle pendant 30 jours, deux fois par an. Le PAM et d'autres partenaires humanitaires continuent à plaider activement pour l'emploi des transferts de type monétaire et des bons dans la région des Savanes afin que les ménages soient en mesure de satisfaire au mieux leurs besoins essentiels.

- **Au titre de l'activité 5 relevant de l'effet direct 2 du PSP**, en 2024, le PAM ciblera 20 000 bénéficiaires (4 000 ménages) à qui il apportera une assistance en nature ou une assistance monétaire dans le cadre de programmes 3A, et accroîtra le nombre de bénéficiaires en 2025 et en 2026 pour venir en aide à plus de 40 000 personnes avant la fin de la période d'exécution du PSP. Les personnes participant aux activités 3A au titre de l'effet direct 1 du PSP passeront à des activités de ce type menées au titre de l'effet direct 2 du PSP, de manière à assurer la création d'actifs utiles et de moyens d'existence solides à l'intention des populations ciblées. Ces activités serviront de point d'entrée à l'action de renforcement de la résilience, car elles contribueront à la remise en état et à la construction d'actifs familiaux et communautaires, en particulier des actifs productifs agricoles. La modalité de transfert consistera en transferts alimentaires et monétaires assortis de conditions effectués tout au long de l'année. Dans le cadre de la présente révision, des ajustements ont été apportés au montant des transferts de type monétaire pour rendre compte du coût de la main-d'œuvre sur le terrain.
- Le PAM s'emploiera à promouvoir la résilience des communautés en proposant des activités de création d'actifs saisonnières et fondées sur la nature et en procédant à un transfert de compétences techniques en matière de restauration des environnements dégradés et d'utilisation de pratiques agricoles efficaces. La mise en place de solutions fondées sur l'énergie propre et durable sera encouragée dans toute la filière, ce qui sera propice à la gestion des ressources naturelles, à la création de sources de revenus, à la production agricole durable, à la prise en compte de la question de la nutrition et à l'adoption de pratiques de cuisson plus propres. Partout où il le pourra, le PAM facilitera l'accès aux marchés, notamment dans le cadre de l'alimentation scolaire utilisant la production locale, en privilégiant les achats locaux qui tirent parti des systèmes alimentaires nationaux et infranationaux et en promeuvent la résilience et en améliorant les filières communautaires.
- **Les activités 2 et 3 relevant de l'effet direct 2 du PSP** seront étendues à 15 écoles supplémentaires en 2024 et à plus de 130 écoles supplémentaires en 2025, principalement dans les régions du nord du pays afin que l'ensemble des cinq régions soient couvertes comme prévu dans le PSP initial au titre de la phase 2 de l'initiative pilote d'alimentation scolaire utilisant la production locale. Étant donné que les pouvoirs publics disposent de capacités limitées pour transposer à plus grande échelle ce type de programme d'alimentation scolaire dans les régions des Savanes et de la Kara, le PAM continuera d'apporter un soutien aux 50 écoles actuellement concernées (phase 1) et fournira des repas scolaires à davantage d'enfants au début de la prochaine année scolaire, en octobre 2024. Toutes les composantes des activités liées au programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale se poursuivront, avec l'inclusion d'initiatives de transformation des produits alimentaires à l'intention de groupements de femmes, et favoriseront l'intégration des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays et la promotion des initiatives axées sur l'énergie propre dans les écoles, en établissant des liens avec les composantes de l'activité 5. À l'issue d'une évaluation réalisée en octobre 2023<sup>1</sup> par l'UNICEF, qui a fait apparaître que plus de 8 200 élèves du primaire issus de la population réfugiée n'étaient pas scolarisés dans la région des Savanes, les communautés caractérisées par une forte présence de réfugiés et les écoles accueillant des enfants réfugiés bénéficieront en priorité de l'expansion du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale.

---

<sup>1</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance. 2023. Enquête rapide sur la situation des élèves déplacés dans les établissements scolaires de la région des savanes\_edutracc1 bulletin N°1 2023-2024.

- **Au titre de l'activité 4 relevant de l'effet direct 3 du PSP**, la prestation de services à la demande se fera compte tenu de la hausse des coûts à prévoir pour que le PAM soit en mesure de proposer des solutions d'approvisionnement contractuelles aux centres africains de prévention et de contrôle des maladies, selon le principe du recouvrement intégral des coûts. Dans le cadre de son partenariat avec le Gouvernement, le PAM continuera d'épauler la création d'une agence de transformation agricole, notamment en dispensant des avis techniques sur la construction d'infrastructures de stockage des céréales (entrepôts).
- **Au titre de l'effet direct 3 du PSP**, un nouveau produit – le produit 10 – a été ajouté: "Les pouvoirs publics et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement tirent profit de la mise à disposition en temps voulu et à moindre coût des prestations fournies par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, qui permettent d'acheminer l'assistance avec efficacité."
- **Au titre de l'activité 6 relevant de l'effet direct 3 du PSP**: cette nouvelle activité a été ajoutée dans le but de proposer des services de transport aérien et des opérations aériennes aux pouvoirs publics et aux partenaires de l'action humanitaire. Le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) ne permet pas de régler les problèmes d'accès, cependant, il joue un rôle essentiel s'agissant de mener rapidement et en toute sécurité une intervention humanitaire efficace à moindre coût dans le nord du Togo, en particulier dans les sites difficiles à atteindre, et de faciliter l'acheminement des cargaisons légères et les évacuations sanitaires ou pour raison de sécurité, s'il y a lieu. L'offre des services de l'UNHAS a été demandée par les partenaires humanitaires et cette demande est soutenue par les pouvoirs publics. En cas de nécessité, le PAM examinera la faisabilité de la remise en état d'infrastructures aéroportuaires.

### **Méthode de ciblage**

9. S'agissant des activités liées à l'effet direct 1 du PSP, le ciblage géographique reposera sur l'évaluation de la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence réalisée en septembre 2023 et les évaluations menées au titre du Cadre harmonisé en novembre 2023 et en mars 2024, et sera affiné avec les résultats de l'évaluation qu'il est prévu de mener début 2025 au titre de l'outil destiné à combler le déficit en nutriments. D'autres ajustements seront apportés aux activités sur la base d'un ciblage communautaire fondé sur la vulnérabilité qui sera conduit en collaboration avec les dirigeants communautaires, les partenaires coopérants et les parties prenantes locales, y compris les femmes et les groupes marginalisés les plus vulnérables.

### **Suivi**

10. Le PAM mettra en œuvre un système de suivi détaillé afin de surveiller les progrès accomplis au regard des objectifs de développement durable (ODD) 2 et 17. Les données de référence relatives aux effets directs du PSP seront établies en 2024 dans le cadre du suivi post-distribution et seront ventilées par âge, par sexe et par handicap et validées par croisement avec les données issues du suivi des processus. Le PAM fera appel à des tiers pour conduire les évaluations de la sécurité alimentaire et des marchés et pour procéder au suivi de l'exécution des programmes, couvrant ainsi intégralement les lieux difficiles à atteindre et les sites de distribution. Conformément aux exigences minimales en matière de suivi, la boîte à outils de suivi harmonisée du PAM sera utilisée pour assurer que la collecte de données couvre tous les aspects du PSP, et notamment l'ensemble des sites de distribution.

**Partenariats**

11. Le PAM renforcera sa collaboration avec les donateurs non habituels à l'appui de l'expansion et de la mise en œuvre des activités. Aux côtés d'organisations non gouvernementales internationales, des services techniques publics et d'autres partenaires, le PAM s'efforcera d'améliorer la coordination et la mise en œuvre des activités. Avec d'autres entités des Nations Unies, il favorisera les synergies et les complémentarités des activités dans le cadre des opérations d'urgence et des programmes axés sur la résilience menés dans le nord du pays.

**Capacités du bureau de pays**

12. Compte tenu des problèmes d'accès rencontrés dans le nord du pays, la présente révision budgétaire prévoit une augmentation des dépenses liées à la sécurité et aux effectifs afin d'assurer la continuité et le suivi des opérations ainsi qu'une gestion satisfaisante des risques existants et nouveaux en matière de sécurité découlant de l'expansion des opérations. Le PAM intensifiera sa présence sur le terrain, en renforçant le bureau de section de Dapaong grâce à l'affectation de personnel chargé de la gestion des programmes et de la gestion administrative. Les recrutements aux postes demeurés vacants depuis la dernière révision budgétaire sont en cours afin que le bureau de pays soit en mesure d'atteindre les objectifs définis au titre de chaque activité.

**Responsabilité à l'égard des populations touchées, risques en matière de protection et restrictions liées à la problématique femmes-hommes et au handicap**

13. La dégradation des conditions de sécurité et la recrudescence de l'insécurité alimentaire vont probablement aggraver les risques en matière de protection et favoriser le recours aux stratégies de survie préjudiciables. Le PAM s'emploiera à renforcer la capacité de son propre personnel et de celui des partenaires d'exécution à recenser les risques en matière de protection et à déterminer les mesures d'atténuation, de manière à assurer que les opérations du PAM ne mettent pas les bénéficiaires en danger. Il conduira des évaluations des risques et définira des mesures d'atténuation pour faire en sorte que les personnes bénéficiant de son aide ne soient pas exposées à des risques en matière de protection, notamment la violence sexiste et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le PAM renforcera également la participation des communautés dans le contexte de la responsabilité à l'égard des personnes touchées, et consolidera son mécanisme communautaire de remontée de l'information pour veiller à ce qu'il soit conforme aux normes mondiales en matière d'assurance. Les interventions face aux crises seront menées dans le strict respect des principes humanitaires et garantiront une prise en compte rigoureuse des risques de conflit.

**Gestion des risques**

14. La présente révision budgétaire tient compte de l'augmentation des dépenses liées à la sécurité. Du fait de l'expansion des opérations du PAM et de la détérioration des conditions de sécurité dans le nord du Togo, il faut mettre à disposition des moyens supplémentaires pour permettre au PAM de satisfaire aux normes minimales de sécurité opérationnelle dans les nouveaux domaines d'intérêt, ce que confirme la matrice des risques en matière de sécurité établie par le bureau de pays, et il faut notamment étoffer les effectifs d'agents de sécurité et améliorer leur formation.

**Analyse des bénéficiaires**

<b>TABEAU 1: BÉNÉFICIAIRES DIRECTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR ACTIVITÉ ET PAR MODALITÉ</b>							
<b>Effet direct du plan stratégique de pays</b>	<b>Activité et modalité</b>	<b>Période</b>	<b>Femmes (plus de 18 ans)</b>	<b>Hommes (plus de 18 ans)</b>	<b>Filles (de 0 à 18 ans)</b>	<b>Garçons (de 0 à 18 ans)</b>	<b>Total</b>
1	1 Distribution générale de vivres (en nature)	Chiffres actuels	30 294	29 106	15 606	14 994	<b>90 000</b>
		Augmentation/ (diminution)	106 029	101 871	54 621	52 479	<b>315 000</b>
		Chiffres révisés	136 323	130 977	70 227	67 473	<b>405 000</b>
	1 Distribution générale de vivres (transferts de type monétaire)	Chiffres actuels	80 784	77 616	41 616	39 984	<b>240 000</b>
		Augmentation/ (diminution)	0	0	0	0	<b>0</b>
		Chiffres révisés	80 784	77 616	41 616	39 984	<b>240 000</b>
	1 Programme de supplémentation alimentaire – prévention pour les enfants de moins de 2 ans (en nature)	Chiffres actuels	0	0	5 814	5 586	<b>11 400</b>
		Augmentation/ (diminution)	0	0	12 852	12 348	<b>25 200</b>
		Chiffres révisés	0	0	18 666	17 934	<b>36 600</b>
	1 Programme de supplémentation alimentaire – prévention pour les filles et femmes enceintes ou allaitantes (en nature)	Chiffres actuels	4 491	0	3 109	0	<b>7 600</b>
		Augmentation/ (diminution)	9 927	0	6 873	0	<b>16 800</b>
		Chiffres révisés	14 418	0	9 982	0	<b>24 400</b>
	1 Assistance alimentaire pour la création d'actifs (transferts de type monétaire)	Chiffres actuels	3 200	3 200	7 400	6 200	<b>20 000</b>
		Augmentation/ (diminution)	3 200	3 200	7 400	6 200	<b>20 000</b>
		Chiffres révisés	6 400	6 400	14 800	12 400	<b>40 000</b>
1 Assistance alimentaire pour la création d'actifs (en nature)	Chiffres actuels	0	0	0	0	<b>0</b>	
	Augmentation/ (diminution)	2 400	2 400	5 550	4 650	<b>15 000</b>	
	Chiffres révisés	2 400	2 400	5 550	4 650	<b>15 000</b>	
2	2 Programme en milieu scolaire (transferts de type monétaire)	Chiffres actuels	0	0	17 705	17 010	<b>34 715</b>
		Augmentation/ (diminution)	0	0	21 385	20 547	<b>41 932</b>
		Chiffres révisés	0	0	39 090	37 557	<b>76 647</b>
	2 Programme en milieu scolaire (en nature)	Chiffres actuels	0	0	0	0	<b>0</b>
		Augmentation/ (diminution)	0	0	29 467	38 738	<b>68 205</b>
		Chiffres révisés	0	0	29 467	38 738	<b>68 205</b>
	3 Appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants (renforcement des capacités)	Chiffres actuels	2 700	1 800	0	0	<b>4 500</b>
		Augmentation/ (diminution)	8 640	5 760	0	0	<b>14 400</b>
		Chiffres révisés	11 340	7 560	0	0	<b>18 900</b>

<b>TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES DIRECTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR ACTIVITÉ ET PAR MODALITÉ</b>							
<b>Effet direct du plan stratégique de pays</b>	<b>Activité et modalité</b>	<b>Période</b>	<b>Femmes (plus de 18 ans)</b>	<b>Hommes (plus de 18 ans)</b>	<b>Filles (de 0 à 18 ans)</b>	<b>Garçons (de 0 à 18 ans)</b>	<b>Total</b>
	5 Assistance alimentaire pour la création d'actifs (transferts de type monétaire)	Chiffres actuels	3 200	3 200	7 400	6 200	<b>20 000</b>
		Augmentation/ (diminution)	15 200	15 200	35 150	29 450	<b>95 000</b>
		Chiffres révisés	18 400	18 400	42 550	35 650	<b>115 000</b>
	5 Assistance alimentaire pour la création d'actifs (en nature)	Chiffres actuels	0	0	0	0	<b>0</b>
		Augmentation/ (diminution)	14 400	14 400	33 300	27 900	<b>90 000</b>
		Chiffres révisés	14 400	14 400	33 300	27 900	<b>90 000</b>
<b>Total (hors chevauchements)</b>		<b>Chiffres actuels</b>	<b>116 978</b>	<b>111 722</b>	<b>82 327</b>	<b>78 188</b>	<b>389 215</b>
		<b>Augmentation/ (diminution)</b>	<b>129 869</b>	<b>122 831</b>	<b>111 156</b>	<b>102 476</b>	<b>466 332</b>
		<b>Chiffres révisés</b>	<b>246 847</b>	<b>234 553</b>	<b>193 483</b>	<b>180 664</b>	<b>855 547</b>

## Transferts

<b>TABLEAU 2: RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ</b>						
	Effet direct 1 du plan stratégique de pays				Effet direct 2 du plan stratégique de pays	
	Activité 1				Activité 2	Activité 5
Type de bénéficiaires	Personnes déplacées dans leur pays, réfugiés, communauté d'accueil	Enfants âgés de 6 à 23 mois	Filles et femmes enceintes ou allaitantes	Populations vulnérables (assistance alimentaire pour la création d'actifs)	Écoliers	Populations vulnérables (assistance alimentaire pour la création d'actifs)
Modalité	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires et transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires et transferts de type monétaire
Céréales	350			350		350
Légumes secs	100			100		100
Huile	35		10	35		35
Sel	5			5		5
Sucre						
Super Cereal			200			
Super Cereal Plus		100				
Protéines de poisson	20				40	
Micronutriments en poudre						
Total kcal/jour	1 927	410	820			
% de kcal d'origine protéique	11,4	16,3	16,3			
Transferts de type monétaire (dollars/personne/jour)	0,35			0,66	0,191	0,66
Nombre de jours d'alimentation par an	90	90	90	90	180	180

Produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Budget actuel		Augmentation		Budget révisé	
	Total (en tonnes)	Total (en dollars)	Total (en tonnes)	Total (en dollars)	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	3 911	1 959 672	9 576	4 703 765	13 487	6 663 437
Légumes secs	968	1 393 522	2 829	4 507 290	3 797	5 900 812
Huile et matières grasses	334	437 099	995	1 403 044	1 329	1 840 144
Aliments composés et mélanges	375	561 994	436	532 080	811	1 094 073
Autres	63	25 409	1 321	6 695 754	1 383	6 723 276
<b>Total (produits alimentaires)</b>	<b>5 651</b>	<b>4 377 696</b>	<b>15 155</b>	<b>17 844 046</b>	<b>20 806</b>	<b>22 221 742</b>
Transferts de type monétaire		9 072 682		16 260 186		25 332 867
<b>Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)</b>	<b>5 651</b>	<b>13 450 378</b>	<b>15 155</b>	<b>34 104 232</b>	<b>20 806</b>	<b>47 554 610</b>

### Ventilation des coûts

15. Les ajustements de coûts prévus au titre de la présente révision budgétaire tiennent principalement à la hausse du coût des transferts de produits alimentaires et des coûts de mise en œuvre.

	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 4 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 3 du PAM	Cible 16 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 5 du PAM	Total
	Effet direct 1 du plan stratégique de pays	Effet direct 2 du plan stratégique de pays	Effet direct 3 du plan stratégique de pays	
Domaine d'action privilegié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	
Transferts	19 413 999	29 415 965	13 247 536	<b>62 077 501</b>
Mise en œuvre	2 360 847	3 493 479	1 908 478	<b>7 762 804</b>
Coûts d'appui directs ajustés				<b>4 292 751</b>
<b>Total partiel</b>				<b>74 133 056</b>
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)				<b>4 090 696</b>
<b>Total</b>				<b>78 223 752</b>

<b>TABLEAU 5: VENTILATION DES COÛTS DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS COMPLET, APRÈS RÉVISION (en dollars)</b>				
	<b>Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM</b>	<b>Cible 4 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 3 du PAM</b>	<b>Cible 16 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 5 du PAM</b>	<b>Total</b>
	<b>Effet direct 1 du plan stratégique de pays</b>	<b>Effet direct 2 du plan stratégique de pays</b>	<b>Effet direct 3 du plan stratégique de pays</b>	
<b>Domaine d'action privilegié</b>	<b>Intervention face à une crise</b>	<b>Renforcement de la résilience</b>	<b>Intervention face à une crise</b>	
Transferts	33 063 128	34 927 368	15 414 036	<b>83 404 532</b>
Mise en œuvre	4 138 761	4 771 928	2 430 248	<b>11 340 937</b>
Coûts d'appui directs ajustés	3 390 977	3 255 503	1 446 655	<b>8 093 134</b>
<b>Total partiel</b>	<b>40 592 866</b>	<b>42 954 799</b>	<b>19 290 939</b>	<b>102 838 604</b>
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	2 638 536	2 792 062	320 910	<b>5 751 508</b>
<b>Total</b>	<b>43 231 402</b>	<b>45 746 861</b>	<b>19 611 849</b>	<b>108 590 112</b>

## Liste des sigles utilisés dans le présent document

3A	activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs
ODD	objectif de développement durable
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance